# Manuel

# relatif à la catégorie des pays les moins avancés: inscription, retrait et mesures spéciales d'appui

Publication de Nations Unies, numéro de vente F.07.II.A.9

# Addendum (janvier 2014)

Les critères utilisés pour désigner les pays les moins avancés (PMA) peuvent être périodiquement révisés et affinés par le Comité des politiques de développement afin de refléter les nouveaux apports provenant des théories économiques et des nouvelles données.

Une mise-à-jour des informations au sujet de ces critères et des méthodologies seront mis en ligne dès que possible à l'adresse suivante:

http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc\_info.shtml

Les sources des données et les définitions sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc/ldc\_definitions.shtml

Le texte qui suit remplace celui de la publication Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés.

Mis-à-jour du tableau chronologique de l'inscription et du retrait liés à la catégorie des Pl	MA page 12 du manuel
Mis-à-jour des PMA membres de l'Organisation mondiale du commerce	page 25 du manuel
Mis-à-jour de l'index de vulnérabilité économique	pages 60-684 du manuel

La figure ci-dessous remplace la figure I.2 Tableau chronologique de l'inscription et du retrait liés à la catégorie des PMA, pp. 12 du *Manuel relatif à la catégorie des pays lesmoins avancés – inscription, retrait et mesures spéciales d'appui* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.07.II.A.9).

Figure I.2

Tableau chronologique de l'inscription et du retrait liés à la catégorie des PMA

2017	. Guinée équatoriale, <sup>a</sup> Vanuatu <sup>a</sup>	
2014	. Samoa <sup>b</sup>	
2012	Soudan du Sud	
2011	. Maldives <sup>b</sup>	
2007	. Cap-Vert <sup>b</sup>	
2003	Timor-Leste	
2000	Sénégal	
1994	. Botswana <sup>b</sup>	
<b>—</b>	Angola, Érythrée	
1991	Cambodge, Îles Salomon, Madagascar, République démocratique du Congo, Zambie	
1990	Libéria	
1988	Mozambique	
1987	Myanmar	
1986	Kiribati, Mauritania, Tuvalu	
1985	Vanuatu	
1982	Djibouti, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Togo	
1977	Cap-Vert, b Comores	
1975	Bangladesh, Gambie, République centrafricaine	
1971	Afghanistan, Bénin, Bhoutan, Botswana, <sup>b</sup> Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Guinée,	
	Haïti, Lesotho, Malawi, Maldives, Mali, Népal, Niger, Ouganda, République	
	démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sikkim, <sup>c</sup>	
	Somalie, Soudan, Tchad, Yémen	
	Johnane, Jourdan, Tenau, Tenien	

Source: Rapport du Comité des politiques de développement sur ses différentes sessions.

- a Pays en passe d'être retirés de la liste.
- b Pays déjà retirés de la liste.
- c À l'époque, protectorat de l'Inde.

La table ci-dessous remplace la table II.1 PMA membres de l'Organisation mondiale du commerce, pp. 25 du *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés – inscription, retrait et mesures spéciales d'appui* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.07.II.A.9).

Tableau II.1 Les pays les moins avancés membres de l'Organisation mondiale du commerce<sup>a</sup>

Lesotho	République démocratique du Congo
Madagascar	République démocratique
Malawi	populaire Lao
Mali	République-Unie de Tanzanie
Mauritanie	Rwanda
Mozambique	Samoa
Myanmar	Sénégal
Népal	Sierra Leone
Niger	Tchad
Ouganda	Togo
République	Vanuatu
centrafricaine	Zambie
	Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda République

Source: Organisation mondiale du commerce, « Tableau récapitulatif des accessions en cours », disponible sur le site Web, à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/thewto\_f/acc\_f/status\_f.htm et « Pays les moins avancés », figurant sur le site http://www.wto.org/french/thewto\_f/whatis\_f/tif\_f/org7\_f.htm (consulté le 13 juillet 2008).

a Les pays les moins avancés suivants sont actuellement en cours de négociation pour accéder à l'OMC: Afghanistan, Bhoutan, Comores, Éthiopie, Guinée équatoriale, Libéria, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Yémen.

Le texte ci-dessous remplace pages 60-68 du *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés – inscription, retrait et mesures spéciales d'appui* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.07.II.A.9).

# Indice de vulnérabilité économique

En 1999, le Comité a reconnu que la vulnérabilité devait être explicitement prise en compte dans les critères utilisés pour identifier les PMA, en raison de ses éventuels effets négatifs durables sur la croissance et le développement. Du fait de l'inadéquation des indices existants<sup>1</sup>, il a été nécessaire d'élaborer un IVE susceptible de fournir des informations sur l'ampleur de la vulnérabilité économique des pays concernés. Le Comité a également fait valoir que l'utilité de l'indice dépendait de la fiabilité des statistiques et de la simplicité relative des calculs.

L'IVE tente de saisir les risques relatifs posés au développement d'un pays par des chocs exogènes. L'impact dépend de l'ampleur et de la fréquence des chocs ainsi que des caractéristiques structurels du pays concerné, qui déterminent à leur tour et le degré d'exposition à de tels chocs et la capacité du pays à y faire face (c'est-à-dire sa résilience).

Jusqu'à une certaine mesure, tous les pays sont vulnérables à des chocs spécifiques qui leur sont néfastes. Par conséquent, si la vulnérabilité doit être utilisée comme un critère explicite dans la désignation des PMA, il sera nécessaire de se focaliser sur les sources de vulnérabilité qui (a) accentuent ou perpétuent le sous-développement, (b) ne résultent pas de politiques peu judicieuses mais sont plutôt de nature à limiter les capacités des décideurs à réagir aux chocs, et (c) sont incontrôlables par le pays en question.

Par conséquent, l'IVE est composé des huit indicateurs suivants<sup>2</sup>:

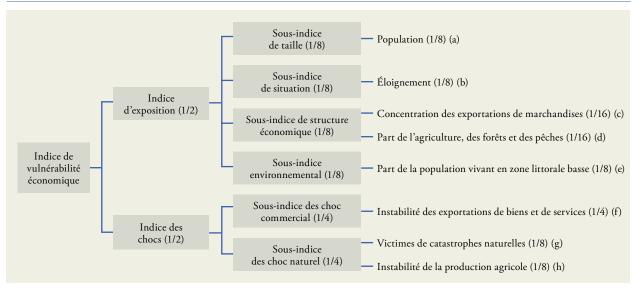
- a) taille de la population;
- b) éloignement;
- c) concentration des exportations de marchandises;
- d) part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le produit intérieur brut (PIB);
- e) part de la population vivant en zone littorale basse;
- f) instabilité des exportations de biens et de services;
- g) victimes de catastrophes naturelles;
- h) instabilité de la production agricole.

Les indicateurs sont regroupés en deux composants: un composant lié à l'exposition (mesuré par l'indice d'exposition) et un composant relatif aux crises (mesuré par l'indice de choc). L'IVE est calculé comme une moyenne simple, non pondérée, de ces deux indices (voir figure III.3).

<sup>1</sup> Voir le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa première session (26-30 April 1999). Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément N° 13 (E/1999/33), Annexe I.\

Voir aussi le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session (21-25 Mars 2011). Documents officiels du Conseil économique et social, 2911, Supplément N° 13 (E/2011/33).

Figure III.3 Indice de vulnérabilité économique



Note: Les chiffres entre parenthèses indiquent le coefficient d'un élément ou indice particulier de l'indice de vulnérabilité économique.

# L'indice d'exposition

L'indice d'exposition se compose des indicateurs (a) à (d) répertoriés ci-après.

#### Sous-indice de taille

## Population (indicateur (a))

L'exposition se mesure à la taille du pays (calculé de manière indirecte par le logarithme de la taille de la population). Les pays plus grands sont souvent plus résilients aux chocs et bénéficient d'une meilleure diversification économique due à la présence d'économies d'échelle appuyées par un marché intérieur relativement important. Les pays de plus petite taille sont souvent associés à une insuffisance persistante en matière de diversification structurelle et une dépendance sur les marchés externes. En outre, les économies de petite taille sont soumises à une exposition plus importante aux chocs naturels, et la plupart des pays de petite taille à faible revenu sont situés dans des régions exposées aux catastrophes naturelles.

## Sous-indice de location

# Éloignement (indicateur (b))

La situation géographique est également un facteur qui exerce une incidence majeure sur l'exposition et la résilience, car les pays situés loin des principaux marchés internationaux ou les pays sans littoral doivent faire face à une série d'handicaps structurels, tels que des coûts élevés de transport dus à l'isolement, qui les rend moins aptes à répondre aux crises de manière efficace. Les pays isolés des principaux

marchés ont de la difficulté à diversifier leur économie, même à l'ère actuelle de mondialisation et d'Internet. L'éloignement est un obstacle structurel au commerce et à la croissance, et une source possible de vulnérabilité lors de la survenue de chocs. Il est aussi considéré comme l'un des handicaps majeurs d'un grand nombre de petits États insulaires en développement (PEID).

Afin d'identifier les PMA, l'éloignement est défini comme la distance moyenne d'un pays donné aux marchés mondiaux, pondérée en fonction des échanges internationaux. Les importations et les exportations sont considérées pour définir les marchés mondiaux. Comme la distance joue également un rôle dans le secteur des services, par exemple le tourisme où de nombreux PMA disposent d'un avantage comparatif, le commerce

des services est également inclus. Au lieu de calculer la distance moyenne avec tous les marchés, l'indicateur ne mesure que l'éloignement des pays partenaires qui sont relativement proches. Ainsi, l'indicateur prend en compte les potentiels bénéfices qui dérivent de l'accès aux marchés des pays avoisinants les plus importants. L'éloignement est donc mesuré comme la distance moyenne nécessaire pour atteindre une fraction minimum des marchés mondiaux. Cette fraction a été fixée à 50 pour cent par le comité.

Pour calculer la distance moyenne d'un pays par rapport aux marchés mondiaux, pondérée en fonction du commerce extérieur, il est nécessaire de disposer de deux mesures: (i) la distance physique bilatérale entre le pays exportateur et ses partenaires commerciaux (importateurs), et (ii) la part de marché des différents partenaires commerciaux sur les marchés mondiaux.

Pour chaque pays considéré, les partenaires commerciaux sont tout d'abord classés en fonction de la distance les séparant du pays en question. Ensuite, la distance moyenne minimale est calculée comme la moyenne pondérée des distances séparant le pays considéré de ses partenaires commerciaux dont la part de marché cumulée atteint 50 pour cent des marchés mondiaux, en utilisant les parts de marchés pour effectuer la pondération.

Une fois que les distances moyennes minimum sont calculées, un coefficient de réajustement est appliqué pour prendre en compte la situation particulière des pays sans littoral. Confronté à des barrières commerciales élevées, ces pays doivent souvent s'acquitter en sus de coûts de transport supérieurs à la moyenne pour une distance donnée. En se fondant sur un certain nombre d'études empiriques relatives aux coûts des transports vers ou depuis les pays sans littoral, il a été décidé d'appliquer un coefficient de réajustement de 15 pour cent à la distance considérée. Un indice de cette distance, transformé en logarithmes, est ensuite calculé à l'aide de la procédure max-min décrite dans l'encadré III.2.

# Sous-indice de structure économique

L'exposition provenant de caractéristiques spécifiques à la structure productive d'une économie est mise en évidence dans la composition du PIB et des exportations. L'indice structurel mesure le degré de concentration des exportations de marchandises et la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans l'économie. Les deux composants ont le même coefficient de pondération dans le calcul de ce sous-indice (voir figure III.3).

#### Concentration des exportations de marchandises (indicateur (c))

La concentration des exportations augmente l'exposition d'un pays aux chocs commerciaux. Telle qu'elle est actuellement appliquée, la concentration des exportations exclut les services. Ceci est largement dû aux différences méthodologiques en termes de collecte et de communication des données, et à la classification qui n'autorise pas la fusion des biens et des services au sein d'un nouvel indice de concentration des exportations.

Les nombres ci-dessous représentent les indices de Herfindahl-Hirschmann dérivés de l'application de la formule suivante aux produits définis selon la Classification type pour le commerce international (CTCI) au niveau de trois chiffres:<sup>3</sup>

$$H_{j} = \frac{\sqrt{\sum_{i=1}^{n} \left(\frac{x_{i}}{X_{j}}\right)^{2} - \sqrt{\frac{1}{n}}}}{1 - \sqrt{\frac{1}{n}}}$$

où:

*j* est l'indice du pays;

 $x_i$  est la valeur des exportations du produit i;

$$X_j = \sum_{i=1}^n x_i$$
 est la valeur total de exportations d'un pays  $j$ ; et

n est le nombre de produits au niveau de trois chiffres.

# Part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le produit intérieur brut (indicateur (d))

Lorsque l'on considère le deuxième composant de l'indice structurel, l'on constate qu'une plus grande part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB implique une exposition plus élevée aux chocs en ce qui concerne les termes des échanges commerciaux et les catastrophes naturelles. La série statistique utilisée s'intitule « Part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB ». Elle est produite par la valeur ajoutée des comptes nationaux aux prix courants (en dollars des États-Unis). Il convient de noter que le tourisme est une autre activité susceptible d'être négativement touchée par les chocs naturels, mais ce secteur n'est pourtant pas défini dans les comptes nationaux comme étant une industrie distincte.

# Part de la population vivant en zone littorale basse (indicateur (e))

L'indicateur, utilisé la première fois pour l'examen triennal de 2006, mesure la part de la population vivant en zone littorale basse, définies comme les zones contiguës au littoral et situées au-dessous d'une certaine altitude. L'indicateur reflète ainsi la vulnérabilité aux impacts littoraux liés aux changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête.

<sup>3</sup> Pour les détails sur la source et la définition, voir l'annexe IV.

#### L'indice de choc

L'indice de choc compte pour 50 pour cent dans l'IVE. Deux sources principales de chocs exogènes sont prises en considération: celles qui sont liées aux phénomènes naturels ou climatiques, tels que les séismes, les éruptions volcaniques, les sécheresses ou les cyclones, et celles qui découlent de l'environnement économique externe, plus spécifiquement des échanges commerciaux, comme par exemple, la chute brutale de la demande externe, les conditions imposées par les crises commerciales, etc. Par conséquent, l'indice de choc est élaboré comme une moyenne de l'indice de choc naturel et de l'indice de choc commercial.

Les crises financières ne sont pas explicitement prises en considération, du fait que la plupart des PMA n'ont pas accès aux marchés de capitaux privés et dépendent exclusivement de l'Aide publique au développement (APD). Ces capitaux sont largement dominés par les subventions ou contractés à des conditions privilégiées de taux d'intérêts inférieurs aux marges pratiquées sur les marchés sur de longues durées, ce qui protège les pays bénéficiaires des crises internationales liées aux taux d'intérêt. Alors que l'APD peut être volatile et poser de multiples difficultés aux pays auxquels elle est destinée, l'augmentation de l'accès aux financements officiels est précisément l'un des avantages potentiels offerts par l'appartenance à cette catégorie. Un problème d'endogéneité serait par conséquent introduit si l'éligibilité au statut de PMA devait être définie par l'utilisation d'indicateurs quantitatifs se rapportant à l'APD. En outre, le CPD ne considère pas la vulnérabilité à la volatilité des mouvements de capitaux comme étant un facteur de nature structurelle, mais l'envisage plutôt en relation aux politiques économiques globales d'un pays.

#### Sous-indice de choc commercial

# Instabilité des exportations de biens et de services (indicateur (f))

Pour les pays à faible revenu, particulièrement les pays qui dépendent lourdement sur les exportations agricoles ou la fourniture de services de tourisme, l'instabilité des recettes à l'exportation est une source de vulnérabilité. Cette instabilité résulte largement de facteurs structurels tels que les fluctuations dans la demande mondiale et d'autres raisons qui ne sont pas nécessairement associées à la politique intérieure du pays concerné (comme par exemple les événements climatiques ou les changements de politique dans les principaux pays importateurs).

L'indice de choc commercial est mesuré par une série de nombres indices représentant l'instabilité des exportations de biens et de services (libellés en dollars des États-Unis exprimés comme nombres indices) et réajusté d'après l'indice des valeurs unitaires des importations. Le résultat ainsi obtenu se rapproche de la mesure communément appelée le pouvoir d'achat des exportations, qui sert d'indicateur de la capacité d'un pays à importer des biens et des services en utilisant les revenus tirés de ses exportations.

L'indice d'instabilité est calculé par le biais d'une régression de l'équation de la tendance établie pour les exportations (évaluées en prix constants au moyen de l'indice des valeurs unitaires des importations)

en utilisant l'erreur type de la régression comme indicateur d'instabilité. L'équation tendancielle est exprimée de la manière suivante:

$$\log Y_t = \alpha + \beta \log Y_{t-1} + \gamma t + e_t$$

où:

 $X_{i}$  est la valeur des biens et des services évaluée à prix constants au moyen de l'indice des valeurs unitaires des importations,

t est la variable temporelle (les différentes années),

 $\gamma$ , est la tendance,

et l'erreur type est fournie par la formule suivante: 
$$S = \sqrt{\sum_{t} e_{t}^{2} / (N-1)}$$

#### Sous-indice de choc naturel

Les catastrophes naturelles exercent un impact négatif sur le développement économique et constituent une source importante de vulnérabilité pour les pays à faible revenu. Ces pays sont en effet touchés par une grande variété de chocs naturels dont la nature, la fréquence et l'impact varient considérablement et qu'il est difficile de prévoir. Même si les données s'y rapportant étaient fiables et aisément disponibles, il serait difficile de combiner de manière significative les informations pertinentes relatives à une grande variété de phénomènes naturels en un indice unique. Par conséquent, il est nécessaire de recourir à des mesures alternatives indirectes.

L'indice de choc naturel est défini comme étant la moyenne simple de deux composants victimes de catastrophes naturelles (indicateur (g)), et l'instabilité de la production agricole (indicateur (h)). Ces deux indicateurs se présentent sous la forme de nombres indices. Il s'agit de deux indicateurs indirects qui se sont avérés être complémentaires car ils reflètent les chocs naturels de manière détaillée et complète.

## Victimes de catastrophes naturelles (indicateur (g))

L'indicateur pour les victimes de catastrophes naturelles est défini comme la part de la population tuée ou sinistrées (càd les personnes ayant un besoin immédiat d'aliments, d'eau, d'abri, d'assainissement ou d'aide médicale) suite à de telles catastrophes. Il englobe ainsi l'indicateur précédent qui avait été utilisé en 2006 et 2009, et qui ne couvrait que le nombre de personnes ayant un besoin immédiat d'aide sous forme d'abri. Le nouvel indicateur couvre les désastres causés par des évènements météorologiques ou le changement climatique (inondations, glissements de terrain, sécheresses et températures extrêmes), ainsi que des désastres géophysiques (tremblements de terre, éruptions volcaniques). Il est calculé comme une moyenne sur une période de plusieurs années afin de bien prendre en compte les variations au cours de temps. L'indicateur reflète ainsi la vulnérabilité des pays aux catastrophes naturelles, en particulier à travers leur impact au niveau humain.

#### Instabilité de la production agricole (indicateur (h))

Le deuxième composant de l'indice de choc naturel mesure l'instabilité de la production agricole par rapport à sa valeur tendancielle. Alors que la valeur tendancielle reflète les facteurs susceptibles d'être de nature permanente (tels que la disponibilité et la qualité des terres cultivables) ainsi que les politiques économiques, les variations se rapportant à cette tendance peuvent permettre de saisir, entre autres, la survenue de chocs naturels et leur impact. Cette méthode d'évaluation des tendances risque évidemment de donner lieu à un certain nombre de problèmes.<sup>4</sup>

L'équation des tendances estimées pour chaque pays est exprimée sous la forme suivante :

$$X_{t} = \alpha + \beta \log X_{t-1} + \gamma t + e_{t}$$

où:

 $Y_t$  est la valeur des biens et des services évaluée en prix constants au moyen de l'indice des valeurs unitaires des importations,

t est la variable temporelle (les différentes années de la période échantillon),

γ, est la tendance,

et l'erreur type est fournie par la formule suivante:

$$S = \sqrt{\sum_{t} e_{t}^{2} / (N - 1)}$$

<sup>4</sup> Pour les détails, voir Patrick Guillaumont, Moving Out of the Trap: the Least Developed Countries. Vol.1. Rationale of a Category, op.cit., chapitre VI. Voir également le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa deuxième session (3-7 avril 2000), Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément N° 13 (E/2000/33), annexe 1.